

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2190

Edition du
15 janvier 2018

DANS CE NUMÉRO

No Billag: les effets pervers d'un individualisme égoïste (Jean-Daniel Delley)

Bien au-delà de la redevance, c'est l'existence même d'un service public de l'audiovisuel qui est en jeu

La mobilité comme service: pour quels usagers et à quelles conditions? (Michel Rey)

Une analyse des premières expériences tentées, et ce qui reste à faire

Le grand chenet de la neutralité du Net (François-Xavier Viallon)

Opérateurs téléphoniques et géants du web s'affrontent sous l'œil médusé des gouvernements et des internautes

Nouvelles approches de l'œuvre de Gustave Roud (1897-1976) (André Durussel)

L'extraordinaire correspondance de l'homme de lettres et photographe vaudois

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

No Billag: les effets pervers d'un individualisme égoïste

Bien au-delà de la redevance, c'est l'existence même d'un service public de l'audiovisuel qui est en jeu

Jean-Daniel Delley - 11 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32614>

Une proposition loufoque, exprimée entre amis autour d'une bière en fin de soirée. C'est ainsi, selon [ses concepteurs](#), qu'est née l'idée de lancer une initiative pour la suppression de la redevance radio-TV.

L'analyse des arguments à l'appui de cette *Bieridee* et de ses conséquences dévoile pourtant un enjeu autrement plus important que la seule question de la redevance. Ce trio étudiant, rejoint bientôt par les Jeunes libéraux-radicaux et UDC, conjugue tout à la fois un individualisme exacerbé et une foi aveugle dans les bienfaits du marché que persistent à propager les facultés d'économie.

On peut ainsi résumer le précepte majeur de ce trio: *«Je ne paie que ce que je consomme et je suis seul maître de mes choix.»*

[L'argumentaire](#) du comité d'initiative reprend et développe cette posture. Imposer une redevance reviendrait à violer le droit à l'autodétermination. Le consommateur sait ce qui lui convient, et l'argent qu'il économise grâce à la suppression de la redevance lui permettra d'exercer librement son choix. Dans cet univers rêvé, le consommateur-client devient le roi d'un marché qui, par nature, lui offre la plus grande diversité au meilleur

prix, concurrence oblige.

Marché: le maître mot est lâché. Nos apprentis économistes croient pouvoir appliquer aveuglément le modèle du marché à l'audiovisuel helvétique. Prétendre, comme ils le font, que le quasi-monopole de la SSR empêche l'émergence de nouveaux acteurs et d'une saine concurrence source d'innovations, c'est ignorer les caractéristiques de ce marché particulier, à savoir sa dimension restreinte et son cloisonnement. Pour tenir le coup sur ce marché national, il faut disposer de moyens financiers dont seule une institution comme la SSR peut disposer grâce à la redevance. Et même au plan local, les radios et TV existantes vivent largement de la part de la redevance qui leur est attribuée.

Sans redevance, l'audiovisuel suisse se réduira à des émetteurs locaux à programmes restreints. Car la manne publicitaire dont bénéficie actuellement la SSR bénéficiera en priorité aux TV étrangères qui aujourd'hui déjà captent les deux tiers de l'audience. Dépendance des chaînes étrangères, offre de prestations partielles - sports, films et séries notamment - payantes ou/et lardées de spots publicitaires, voilà l'avenir radieux que nous réserverait

l'acceptation d'une initiative qui, au travers de la suppression de la redevance et de toute forme de subventions fédérales, vise en réalité la disparition de la SSR.

Le texte de l'initiative, même si ses partisans se montrent très discrets sur le sujet, signifie la fin du service public de l'audiovisuel en Suisse. En effet, l'initiative abroge [l'article 93 alinéa 2](#) de la Constitution fédérale, celui qui précisément définit les exigences - libre formation de l'opinion, prise en compte des particularités du pays, présentation fidèle des événements et de la diversité des opinions - auxquelles doit répondre le service public. Un abandon qui aurait des conséquences désastreuses sur le fonctionnement de la vie démocratique.

Cette initiative ne constitue pas une action isolée conjuguant divers mécontentements à l'égard de la SSR. Elle s'inscrit dans un agenda plus général de privatisation des services publics tel que promu par [Avenir Suisse](#).

Sous prétexte de protéger le contribuable des risques liés aux aléas que ne manqueront pas de rencontrer les entreprises publiques et pour améliorer leurs prestations grâce à la concurrence, il faut dégager les collectivités publiques de tâches que le

secteur privé exécuterait de manière plus efficace. Dans le viseur, Postfinance, les banques cantonales, l'assurance des bâtiments là où elles font encore l'objet d'un monopole public, Swisscom que la Confédération devrait abandonner aux investisseurs privés. Comme le note Niklaus Ramseyer sur le site [Infosperber](#), toutes les infrastructures et institutions qui contribuent au succès du modèle helvétique devraient tomber dans l'escarcelle du

secteur privé.

Parmi les tenants de ce désengagement, on trouve très régulièrement les troupes de l'UDC. Ainsi la majorité de son groupe parlementaire ainsi que ses sections zurichoise et vaudoise ont approuvé la suppression de la redevance radio-TV. La [demande de privatisation](#) de Swisscom émane de ses rangs.

Ce même parti ne cesse de

flatter le sentiment patriotique de la population en stigmatisant la présence étrangère et le prétendu impérialisme européen. Mais dans le même temps, il s'engage systématiquement en faveur de la réduction de la puissance publique à la portion congrue, n'hésitant pas à livrer aux forces du marché les institutions et les infrastructures qui constituent l'identité du pays et font sa force. Un double jeu à dénoncer sans relâche.

La mobilité comme service: pour quels usagers et à quelles conditions?

Une analyse des premières expériences tentées, et ce qui reste à faire

Michel Rey - 14 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32622>

La mobilité comme service (en anglais *mobility as a service*, MaaS) est une interface capable de faire coïncider toutes les offres de transports publics et privés avec les demandes d'usagers aux besoins de déplacement divers. Il vise à faciliter le passage de la voiture individuelle à un *mix* de services de mobilité fournis à un usager final ([DP 2189](#)).

Le modèle est séduisant. Mais les promesses pourront-elles être tenues? Une [analyse](#) des premières expériences menée par un bureau français livre des enseignements très intéressants. Quel est le rôle de l'acteur public? Quels sont les usagers bénéficiaires ou exclus

de ce service? Quelles sont les clés de son succès? Est-il applicable dans les territoires moins denses où la voiture reste reine?

Des expériences ont été menées ou sont en cours à [Göteborg](#) et [Helsinki](#). D'autres sont annoncées à [Hanovre](#) et à Birmingham.

Des projets initiés par le secteur privé

Les projets sont d'abord portés par des entreprises privées et non par un opérateur public. Ils reposent sur la solvabilité des clients potentiels et dépendent du bon vouloir des acteurs locaux de la mobilité. La clé du

succès réside dans une bonne collaboration et un intérêt partagé entre les entreprises de transport, les interfaces de mise en contact des vendeurs de titres de voyage ainsi que les usagers potentiels.

La principale limite de ce service: il s'adresse pour l'instant à une clientèle hyperurbaine qui déjà délaisse la voiture. Il semblerait pour l'heure rendre plus mobiles des gens qui le sont déjà beaucoup, les habitants des centres-villes ou des périphéries bien reliés à ces centres, essentiellement des gens plutôt aisés, des actifs relativement technophiles. Il attire également des jeunes réticents à la voiture (pour des

raisons de coût, de difficulté de stationnement) ainsi que des familles souhaitant se débarrasser d'une deuxième voiture. Mais il s'agit surtout de clients solvables prêts à payer ces services de mobilité.

Dans les territoires moins densément occupés, la demande faiblit car la voiture demeure le moyen privilégié de déplacement, en l'absence de transports publics attractifs.

Pour les auteurs de l'étude française, deux conditions sont nécessaires pour initier de tels projets. Tout d'abord un subventionnement public, du moins dans un premier temps pour baisser les tarifs. Et la promotion du covoiturage pour pallier la faiblesse de l'offre de transports publics. Il faut du temps pour convaincre qu'une offre de mobilité comme service est plus économique et plus attractive que la possession d'une voiture.

La viabilité économique, enjeu clé du service mobilité

Dans la mesure où ce service poursuit des buts lucratifs, la répartition du bénéfice entre les entreprises de transport et l'interface qui met en contact les usagers et les vendeurs de titres de transport constitue un enjeu important. De même que la garantie d'un traitement équitable pour chaque opérateur.

Ainsi de la gestion des incitations (bonus financier, rabais) utilisées par chaque opérateur pour accroître sa

clientèle ou pour l'attirer sur un itinéraire. Elle doit veiller à garantir l'égalité de tous les opérateurs, sans favoriser un service plus lucratif et un mode de transport.

Ainsi aussi de la gestion des données sur les pratiques de déplacement dans un espace. Comment et avec qui chaque opérateur est-il prêt à partager ces informations?

Un acteur public aux abonnés absents?

L'acteur public est-il aux abonnés absents? Son engagement semble plutôt discret dans les expériences pilotes, mais son rôle n'en reste pas moins important. Il est responsable. A lui de veiller que les objectifs des politiques de transport et de mobilité soient pris en compte dans les projets de mobilité comme service. Et le succès de ces derniers dépendra largement des politiques plus ou moins restrictives imposées à l'usage de la voiture individuelle, notamment en termes d'accès et de stationnement en milieu urbain.

Autant de questions à résoudre pour lancer et rentabiliser un projet. Si sa faisabilité technique est démontrée, reste à démontrer qu'il peut être gérable et rentable. Il s'agit de faire coïncider les intérêts et les contraintes de trois partenaires: les entreprises de transport, l'interface en charge de la vente des abonnements et les besoins de l'usager. Le défi est d'autant plus ambitieux que le marché de la mobilité est

déjà largement occupé.

Aujourd'hui, on connaît déjà de nombreuses applications fournissant des informations sur les modes de transport et sur le stationnement, indiquant des planifications d'itinéraires, voire des possibilités de réservation de ces transports. D'autres applications proposent des packs de mobilité prépayés pour différents modes de transport. L'étude française en dresse une liste.

De la communauté tarifaire à la mobilité comme service

La mobilité comme service a-t-elle un avenir en Suisse? Peut-on compter sur la mise en place d'expériences pilotes dans les agglomérations, comme à Zurich, à Bâle ou à Lausanne, où la communauté tarifaire fait déjà partie du quotidien? Oui, pour autant que les entreprises de transport public (CFF, transports régionaux et urbains) y trouvent une clientèle supplémentaire. Mais encore faudra-t-il les fédérer dans une interface pour la vente des billets, avec d'autres partenaires de transport, notamment privés (location de voitures, de vélos, etc.). Et surtout y a-t-il une clientèle suffisante pour abandonner sa voiture individuelle au profit d'un abonnement de transport «*tout-en-un*»?

Seul un projet pilote permettrait de répondre à ces questions. Allant au-delà de [l'offre de luxe](#) ultra-écologique testée par les CFF, qui inclut la

remise d'un véhicule électrique, voiture ou vélo.

L'appel à candidatures a connu un grand succès, mais il reste à

consolider l'expérience, pour autant qu'elle soit confirmée.

Le grand chenet de la neutralité du Net

Opérateurs téléphoniques et géants du web s'affrontent sous l'œil médusé des gouvernements et des internautes

François-Xavier Viallon - 09 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32597>

Jeudi 14 décembre 2017, la *Federal Communications Commission (FCC)*, l'autorité en charge de réglementer et de contrôler les services de communication câblés et radio aux Etats-Unis, a décidé d'abandonner le principe de la neutralité du Net. A l'instigation de son président Ajit Pai, [ancien avocat de Verizon](#), deuxième opérateur téléphonique américain, la FCC a décidé de supprimer l'interdiction de discriminer les informations transmises sur la toile; ou, dit plus positivement, d'autoriser le tri sélectif et l'agencement hiérarchisé des informations transmises.

Dès lors, s'ils le souhaitent, les fournisseurs d'accès américains à Internet peuvent prioriser et monnayer la mise en relation de leurs clients et des services qu'ils utilisent, voire restreindre ou bloquer l'accès aux sites Internet qu'ils ne veulent pas proposer.

La neutralité du Net comme obstacle à la concurrence

Le principal argument avancé par les opposants au principe

de neutralité est les coûts supportés par les opérateurs: offrir un accès Internet traitant de manière égale les sources disponibles, les utilisateurs du service et les contenus consommés nécessite une infrastructure plus développée qu'un système où des priorités peuvent être accordées. Ainsi, la neutralité du Net constituerait selon ses opposants une barrière à l'entrée pour d'autres opérateurs, limitant ainsi la concurrence.

Pourtant la concurrence peut déjà s'exercer aujourd'hui, jouant sur le prix de l'abonnement et la rapidité de connexion. En revanche, les barrières à l'entrée sur le marché restent élevées: l'arrivée d'un nouvel opérateur requiert un investissement massif et, pour l'Internet mobile, l'obtention de fréquences. En Suisse, la récente procédure de consultation relative aux nouvelles fréquences mobiles prévues pour la 5G pourrait d'ailleurs déboucher sur une [exclusion des nouveaux entrants](#) et ainsi limiter la concurrence. A noter que les

motifs avancés ne sont pas liés à la neutralité du Net, mais au degré d'une exposition potentielle aux rayonnements non ionisants, dont l'augmentation va de pair avec les nouvelles normes 5G.

Le jeu des opérateurs téléphoniques et des médias sociaux

Le principe de la neutralité du Net concerne aussi les producteurs de contenu et les portails d'accès. La pratique du *zero-rating*, consistant à ne pas comptabiliser le trafic de données vers certains services (par exemple Facebook ou WhatsApp) dans la facture téléphonique, avait été proposée (sans succès) par [Facebook](#) en Inde et en Egypte. Or, selon un récent [rapport](#) de la Commission européenne, cette pratique se diffuse rapidement dans notre continent.

Le droit de la concurrence prohibe également les pratiques monopolistiques, car elles facilitent les abus de position dominante. Après les nombreux jugements à

l'encontre de Microsoft, Google a fait à son tour cet été l'objet d'une [condamnation](#) par la Commission européenne pour avoir privilégié son propre service de comparaison de prix par le biais de son moteur de recherche. Dans les deux cas, il faut bien le comprendre, la gratuité implique que l'internaute devient lui-même le produit...

La mêlée généralisée du numérique

Mais la transformation du secteur va plus loin. Aux Etats-Unis, le premier opérateur télécom américain AT&T pourrait fusionner avec Time Warner, producteur de contenus média, créant ainsi un conglomérat contrôlant l'ensemble de la chaîne de valeur. La démarche a été [provisoirement suspendue](#) par le Département de la justice, car elle irait à l'encontre de la loi antitrust. En cas de succès de la fusion, le contrôle de ces deux secteurs *a priori* distincts permettrait à la nouvelle entité de privilégier les contenus de Time Warner et de filtrer ceux de la concurrence, auxquels les utilisateurs pourraient ne plus avoir accès. De [tels conflits](#) existent déjà entre diffuseurs,

dont les clients se retrouvent de fait les victimes.

L'inaction des régulateurs

Un arrêt des processus de concentration entre opérateurs, producteurs de contenu, géants de l'Internet et fabricants électroniques semble [peu probable](#). Les gouvernements ont délégué la concrétisation des règles aux autorités de régulation, mais celles-ci se montrent prudentes, limitant leur mandat à la collecte d'idées et de meilleures pratiques, à l'exemple de l'autorité de régulation française [Arcep](#).

C'est donc à l'initiative des associations de consommateurs ou de la Commission européenne que se joueront les batailles numériques à venir. On peut penser à des actions à l'encontre des systèmes d'exploitation Android et iOS dont les accords avec les fabricants de smartphones bloquent l'installation et la désinstallation d'autres systèmes d'exploitation ou applications. On peut aussi évoquer les [fournisseurs d'accès à Internet](#), qui ne laissent pas à leurs abonnés le

choix du modem ni des adresses web auxquels leurs [serveurs DNS](#) donnent accès.

Réduire la fracture numérique?

Appliquer le principe de la neutralité du Net s'avère complexe et reste pour l'instant l'apanage des géants numériques. Pour le commun des mortels, il s'agit avant tout de disposer d'un ordinateur et de savoir s'en servir, de payer un abonnement offrant une qualité de connexion plus ou moins satisfaisante, de recourir à des services d'hébergement pour ses données et ses courriels et d'accéder au contenu média souhaité sans être captif d'un service ou d'un autre.

Ces attentes et aspirations pourtant légitimes, tous les habitants de la Terre ne peuvent les satisfaire. En effet, dans son dernier rapport annuel sur le développement des technologies de l'information et de la communication, l'Union internationale des télécommunications rappelle que [la moitié de la population mondiale](#) ne bénéficie soit d'aucun accès, soit uniquement de services partiels.

Nouvelles approches de l'œuvre de Gustave Roud (1897-1976)

L'extraordinaire correspondance de l'homme de lettres et photographe vaudois

André Durussel - 10 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32602>

Il y a plus de 30 ans déjà, le 21 novembre 1986, se tenait à Lausanne un colloque à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de [Gustave Roud](#), organisé conjointement par la section de français de l'Université de Lausanne et le [Centre de recherches sur les lettres romandes](#).

Les actes de ce colloque ont été publiés en octobre 1987 par l'Association des amis de Gustave Roud (*Cahier* No 5). Certes, ces approches n'ont rien perdu de leur profondeur ni de leur pertinence. Toutefois, à l'heure où le grand chantier des *Œuvres complètes* a été récemment relancé (on en parlait déjà sérieusement en novembre 1976 comme une suite aux deux volumes des *Écrits* édités par Mermod en 1950), il nous a semblé intéressant d'évoquer les *Cahiers Gustave Roud* publiés jusqu'à ce jour, le dernier étant, paradoxalement, celui de la correspondance échangée avec C.F. Ramuz dès 1928 et jusqu'à la mort de l'écrivain en 1947. La [série complète](#) comprend en l'état 16 livraisons, parues entre 1980 et 2016.

Précisons ici que ce chantier des *Œuvres complètes*, qui a débuté durant le printemps de l'année 2017, occupe désormais quatre chercheurs à plein temps pendant quatre

ans. Il est financé par un crédit de 1,4 million de francs octroyé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Une première constatation générale s'impose. Cet échange de lettres de Roud avec ses correspondantes et correspondants impressionne par son volume et sa durée. Il s'étend en effet de 1928 jusqu'au 23 août 1976, quelques mois avant la mort du poète et traducteur. C'était l'époque où la lettre, même pour régler des petites affaires courantes ou de simples invitations, constituait le seul moyen de communication possible, mis à part les rares appels téléphoniques. Jamais d'agressivité dans ces lettres du poète de Carrouge (VD), mais beaucoup d'humilité, de déférence, d'excuses «*parfois grossies jusqu'à la parodie pour justifier le retard d'une réponse ou une négligence*», selon Anne-Lise Delacrétaz.

La seconde constatation émane de la correspondance avec Bertil Galland, de 1957 à 1976 (*Cahier* No 14, 2011). C'est tout le paysage de cette littérature dite «*romande*», dès le début des années 1950 et jusqu'à la mort de Roud en 1976, qui est ainsi brossé par Bertil Galland dans une (trop) longue postface en sept chapitres intitulée *La levée des frontières* (pp.137 à 162).

Avec Ramuz, *Cahier* No 16, 2016

La correspondance entre Gustave Roud et C.F. Ramuz débute en 1928 et s'achève en date du 9 mai 1947 à Carrouge:

*Cher ami,
Sans cesse je pense à vous, me demandant comment vous allez et n'osant téléphoner à la Muette, avec cette peur de «déranger» qui est devenue vraiment malade. Par Mermod, j'ai su que vous alliez, une fois encore, être livré aux chirurgiens et tout mon espoir est que cette intervention ne vous soit pas trop douloureuse.
Votre Gustave Roud*

Leur activité commune à la [Guilde du livre](#) occupe une grande partie de cette correspondance. Par exemple, une nouvelle de Jean de la Varende (1887-1959) que Ramuz adresse à Roud sous forme de manuscrit le 9 mai 1939 en vue d'une future publication. Ramuz achève cette lettre en précisant:

*Je n'ai point de feu. Je suis gelé. Il y a sous mes fenêtres un pauvre cognassier qui n'arrive pas à fleurir. Il a froid, lui aussi.
Mille choses, cher Monsieur Roud
C.F. Ramuz*

Avec B. Galland, Cahier No 14, 2011

Cette édition, établie et soigneusement annotée par Daniel Maggetti, avec la collaboration de Nicolas Gex, retrace l'évolution du paysage de cette «littérature romande». Dans son avant-propos (*Un poète comme parrain*), Daniel Maggetti précise:

Les lettres de Roud et de Galland portent le reflet des multiples initiatives de ce dernier - initiatives qui tour à tour dynamisent ou effraient le poète de Carrouge, peu accoutumé à tant d'énergie et à pareille rapidité. De la publication de Poésie de Georges Nicole en 1961 jusqu'à

l'aventure de l'Encyclopédie du Pays de Vaud en douze volumes (de 1970 à 1987) publiée par les Editions 24 Heures sous la direction de Bertil Galland, la diversité et la richesse des réalisations de celui qui, par ailleurs, continue d'écrire pour les journaux et de sillonner la planète est impressionnante.

Claude Reymond était alors le responsable des deux volumes de cette *Encyclopédie* consacrés aux Arts et aux Lettres (Nos 6 et 7). En date du 23 août 1976, Gustave Roud, [photographe actif](#), écrit à Bertil Galland:

Il me tarde à vous rassurer au sujet de l'illustration destinée à l'Encyclopédie vaudoise. J'avais promis à Me Reymond de lui

proposer quelques images où il pourrait choisir celle qui lui semblerait le mieux convenir. Cette photo, où l'on voit Georges Borgeaud, Philippe Jaccottet et Georges Nicole photographiés à Carrouge en 1952, figure en effet en page 166 du volume 7 de cette Encyclopédie.

Beaucoup d'années se sont écoulées depuis lors... Tout récemment, je recevais ces lignes émouvantes de Philippe Jaccottet lui-même, entré dans sa 93e année:

Je me retrouve, à ce trop grand âge, de plus en plus éloigné du monde littéraire, si généreux qu'il ait été envers moi. (F-26230 Grignan, le 28 décembre 2017)

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Les signatures n'ont pas d'odeur

Le référendum contre la loi sur les jeux d'argent va aboutir. Les jeunes UDC, PLR et Verts libéraux ont pu rémunérer la récolte des signatures grâce à l'appui financier de fournisseurs étrangers de jeux en ligne, ces fournisseurs dont la loi veut précisément interdire les prestations en bloquant leurs sites Internet.

Cet appui extérieur ne semble pas gêner les jeunes UDC, pourtant très à cheval sur la défense de la souveraineté nationale et pourfendeurs de «l'immixtion européenne» dans nos affaires. | *Jean-Daniel Delley (11.01.2017)*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

No Billag: les effets pervers d'un individualisme égoïste

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/die-nobillaginitiative-war-eine-bieridee/story/16257523>
<https://nobillag.ch/wp-content/uploads/2017/12/Argumentaire-%C3%A9tat-au-29.11.17.compressed-1.pdf>
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a93>
<https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/mythe-de-poule-aux-oeufs-dor/>
<https://www.infosperber.ch/Artikel/Politik/Schweiz-SRG-Service-public-und-was-die-Schweiz-ausmacht>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163157>

La mobilité comme service: pour quels usagers et à quelles conditions?

<https://www.domainepublic.ch/articles/32549>
<https://www.le-lab.org/enquetes/1-vers-un-transport-de-maas-defis-et-opportunitis>
<http://www.ubigo.se/>
<https://whimapp.com/fi-en/>
<https://shop.gvh.de/>
<https://www.cff-greenclass.ch/>

Le grand chenit de la neutralité du Net

<https://www.nytimes.com/2017/02/05/technology/trumps-fcc-quickly-targets-net-neutrality-rules.html?action=click&contentCollection=Technology&module=RelatedCoverage®ion=Marginalia&pgtype=article>
<https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/organisation/bases-legales/consultations/atribution-de-nouvelles-frequences-de-telephonie-mobile.html>
<http://www.thehindu.com/sci-tech/technology/Facebook-shuts-down-Free-Basics-in-India/article14073624.ec>
<http://ec.europa.eu/competition/publications/reports/kd0217687enn.pdf>
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1784_fr.htm
<https://www.nytimes.com/2017/11/20/business/dealbook/att-time-warner-merger.html>
https://www.theverge.com/2017/12/5/16738752/google-youtube-amazon-punishing-customers-feud?utm_source=HAT+Master+List&utm_campaign=9d883a21fb-EMAIL_CAMPAIGN_2017_11_21&utm_medium=email&utm_term=0_3ca9558266-9d883a21fb-113223809
<https://www.forbes.com/sites/antoinagara/2017/05/24/the-worlds-largest-telecom-companies-att-and-verizon-top-china-mobile/#1f62db43a452>
<https://www.arcep.fr/index.php?id=9887>
<https://www.laquadrature.net/fr/Neutralit%C3%A9-du-Net-bilan-gris-fonc%C3%A9>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Domain_Name_System

<https://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/2017-PR60.aspx>

Nouvelles approches de l'œuvre de Gustave Roud (1897-1976)

<http://www.gustave-roud.ch/accueil/>

<https://www.unil.ch/crlr/home/menuinst/presentation.html>

<http://www.gustave-roud.ch/documents/cahiers-gustave-roud/>

<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F46903.php>

<http://www.gustave-roud.ch/le-photographe/>

Espresso